



## LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23/05/2024

DEL1 - 23052024	Nomination du secrétaire de séance	Approuvé à l'unanimité
DEL2 - 23052024	Approbation du procès-verbal de la séance du 25/04/2024	Approuvé à l'unanimité
DEL3 - 23052024	Compte rendu des décisions prises par Monsieur le Maire	Approuvé à l'unanimité
DEL4 - 23052024	Modification du Tableau des effectifs création de deux contrats PEC	Approuvé à la majorité (1 absence, 17 voix pour)
DEL5 - 23052024	Création de contrat d'apprentissage	Approuvé à l'unanimité
DEL6-23052024	Information concernant la demande de subvention auprès du SIGEIF concernant les travaux de géothermie sur les 3 grands projets,	simple information
DEL7a- 23052024	Demande de subvention 'Chaleur et froid renouvelables' auprès de la Région de Île de France concernant les travaux de géothermie sur les 3 grands projets-Ancienne Mairie	Approuvé à l'unanimité
DEL7b- 23052024	Demande de subvention 'Chaleur et froid renouvelables' auprès de la Région de Île de France concernant les travaux de géothermie sur les 3 grands projets-Anciennes Ecuries	Approuvé à l'unanimité
DEL7c- 23052024	Demande de subvention 'Chaleur et froid renouvelables' auprès de la Région de Île de France concernant les travaux de géothermie sur les 3 grands projets-Maison de santé	Approuvé à l'unanimité
DEL8 - 23052024	Demande de subvention auprès du Département concernant les travaux de géothermie sur les 3 grands projets et les travaux supplémentaires non prévus au stade de l'APS de la maison de santé et parking souterrain	Approuvé à l'unanimité
DEL9-23052024	Information sur la tarification de la taxe de séjour (compétence CAPV)	simple information

DEL10 - 23052024	Majoration aux taux THRS	Approuvé à la majorité (1 absence, 17 voix pour)
DEL11 - 23052024	Modification de la délibération N°4 du 17/11/2022 Plan Local d'Urbanisme de Margency : prescription de la révision du PLU, définition des objectifs poursuivis et définition des modalités de concertation	Approuvé à l'unanimité
DEL12- 23052024	Déclaration préalable nécessaire ou pas pour toutes divisions de propriété foncière , non soumises à permis d'aménager	Approuvé à l'unanimité